

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 04 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le mercredi 04 Novembre 2020 à 18 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, M. CARRON-PERROUD,
Adjoints au Maire
M. ROLLION, Mme TINSEAU, Mme MUSLIN-BUREAU, Mme MOLINA-AUBERT, Mme CARRIAU, M. VERBEKE, Mme QUINTANA, M. SALL, M. PATRIGEON, M. VOLTEAU, M. DESPLANCHES, Mme HUTSEBAUT, Mme FOUBET, M. DAUNAY, Mme LOTTE, M. GABORET, Mme PLICHON
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme TURBEAUX-JULIEN pouvoir à Mme QUINTANA
Mme FOLY pouvoir à Mme MOLINA-AUBERT
M. LAVIER pouvoir à M. LECLOU
M. FOURNEL pouvoir à M. SZEWCZYK
Mme FARNAULT pouvoir à Mme TINSEAU
Mme PENIN pouvoir à M. PATRIGEON
M. RAISONNIER pouvoir à M. DUPATY

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

I FINANCES

1°) Rapport et débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Règlement intérieur du Conseil Municipal, un débat s'est déroulé au vu du Rapport sur les orientations budgétaires 2021.

Monsieur BOUQUET, Adjoint aux Finances, présente les grandes orientations du budget 2021 qui sera marqué par :

- le non recours à l'emprunt,
- le maintien du taux des taxes locales, à savoir : 20,50 % pour la taxe d'habitation; 30,34% pour la taxe sur le foncier bâti et 73,72 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une section d'investissement comprenant notamment :
 - * des travaux neufs et de réfection de voirie, de défense incendie et d'éclairage public,
 - * la poursuite des opérations commencées ou programmées : la réhabilitation du Moulin Bardin, de l'église de Saint-Firmin, la réhabilitation du site du Clos-Vinot élémentaire et la construction d'un accueil périscolaire, la réhabilitation et l'extension des bâtiments du Petit Chesnoy à la Pailleterie pour l'accueil de loisirs,
 - * l'inscription de projets nouveaux : construction d'une Maison de santé, d'un restaurant scolaire à l'école des Goths, réalisation d'un terrain de football synthétique et de deux clubs houses.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021.

2°) Sur proposition de Madame la Comptable publique, est approuvée l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 3.510,09 €, concernant les exercices 2012 et 2017 à 2019 (Adopté à l'Unanimité)

II ACTIVITES ET SERVICES MUNICIPAUX

Résumés ci-dessous, les quotients et les tarifs des activités et services municipaux sont approuvés à l'UNANIMITE et peuvent être consultés, dans leur intégralité, en Mairie.

1°) Secteur de l'Education / Enfance - Quotients familiaux et tarifs 2021 et 2022

Quotients familiaux

Les 6 tranches de revenus formant les quotients familiaux (lesquels servent à moduler les tarifs de certaines activités en fonction du niveau de revenus des familles) sont maintenues pour 2021 et 2022 et appliquées aux tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs extrascolaires durant les vacances.

Activités soumises au quotient familial :

Restauration scolaire

Augmentation des tarifs d'environ 2% pour les années 2021 et 2022.

Accueils périscolaires matin / soir et Accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

Augmentation de l'ensemble des tarifs d'environ 2 % pour les années 2021 et 2022.

Activités non soumises au quotient familial :

Transports scolaires

Augmentation, pour 2021 et 2022, du tarif d'inscription annuel aux transports scolaires de 2%, soit 20,60 € par enfant.

Etudes surveillées

Augmentation d'environ 2 % des tarifs pour 2021 et 2022 : 3,20 € pour une séance et 5,25 € pour deux séances par semaine.

Classes à thèmes proposées aux élèves en élémentaire

Le montant de la participation demandée aux familles est porté, pour 2021 et 2022, à 38,85 € par semaine (transport et repas compris) et à 29,65 € par semaine pour les enfants allergiques fournissant leurs repas (soit environ + 2 %)

Restauration municipale adulte

Augmentation des tarifs d'environ 2 % pour les années 2021 et 2022.

2°) Secteur culturel : tarifs 2021 et 2022

Ecole municipale de musique et école municipale d'art

- augmentation des tarifs, pour 2021 et 2022, d'environ 2 %,
- et maintien de la dégressivité des tarifs pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la même école de pratique artistique.

Ecole d'art

Ateliers « modèle vivant » pour adolescents et adultes : augmentation des tarifs d'environ 2 % pour 2021 et 2022, soit :

- atelier d'une durée de 3 heures : 13,70 € pour les élèves de l'école d'art et 15,35 € pour les extérieurs
- atelier d'une durée de 2 heures : 9,10 € pour les élèves de l'école d'art et 10,20 € pour les extérieurs

Bourse aux livres et disques d'occasion

Il est décidé pour 2021 et 2022 :

- de fixer les tarifs des emplacements comme suit : 4,30 € pour les exposants vendant moins de 200 documents et 8,60 € pour les exposants vendant plus de 200 documents,
- de renouveler la gratuité pour les enfants qui vendent uniquement des documents jeunesse.

3°) Secteur Jumelages – Tarifs 2021 et 2022

Cours de conversation

Augmentation d'environ 2 % des tarifs des cours de conversation (espagnol, italien) pour 2021 et 2022, soit des participations trimestrielles fixées comme suit : cours d'1h15 : 23,80 € pour les Amillois et 29,90 € pour les hors Commune.

Participations aux frais de transport

Les participations aux frais de transport pour les échanges organisés dans le cadre des jumelages sont augmentés d'environ 2 % pour 2021 et 2022, soit :

- 37,55 € pour un déplacement en car,
- 59,80 € pour un déplacement en train,
- 119,15 € pour un déplacement en avion, étant précisé que dans le cas où le coût du voyage (incluant le prix du billet, des taxes et des dépenses occasionnées pour rejoindre l'aéroport) serait inférieur à 119,15 €, la participation demandée serait plafonnée à ce coût.

4°) Secteur sportif – Tarifs 2021 et 2022

Piscine municipale

Augmentation de la plupart des tarifs de la piscine municipale et de ses activités d'environ 2 % pour 2021 et 2022, les tarifs enfants et étudiants (entrées, abonnement), les tarifs d'entrées avec carte semestrielle ainsi que le tarif des cartes pour Comités d'entreprises étant maintenus.

Est approuvé le principe du reversement chaque année, à l'Association « Vaincre la mucoviscidose », des recettes des entrées à la piscine municipale encaissées lors de la journée nationale des Virades de l'Espoir.

5°) Secteur jeunesse – Tarifs 2021 et 2022

- augmentation des tarifs des activités jeunesse d'environ 2 % pour 2021 et 2022,
- maintien des pourcentages de participation des familles pour les séjours soit : 15 % du coût du séjour avec transport en mini bus et 30 % du coût du séjour avec un transporteur extérieur.

6°) Cimetières communaux - Tarifs 2021 et 2022

Augmentation des tarifs des concessions et taxes funéraires d'environ 2 % et instauration de tarifs pour les caveaux funéraires d'occasion.

7°) Espace Jean Vilar : locations et prestations techniques pour 2022 et 2023

- augmentation d'environ 2 % des tarifs de location de salles et maintien du montant des cautions,
- augmentation du tarif horaire par technicien de 25 € à 26 € (avec un minimum de 2 heures facturées),
- augmentation des forfaits de prise en charge du matériel technique d'environ 2 %,
- maintien du barème dégressif pour une location sur plusieurs jours consécutifs,
- reconduction du montant des cautions pour le matériel prêté.

8°) Mise à disposition du préau et de la salle de la Pailleterie – Tarifs et caution pour 2022 et 2023

- augmentation d'environ 2 % des tarifs de location du préau et de la salle de restauration de la Pailleterie,
- reconduction du montant de la caution et de l'option ménage.

9°) Rémunération des agents recenseurs

Les montants de rémunération sont fixés comme suit pour 2022 (augmentation d'environ 1 % par rapport au tarifs 2021) :

- imprimés collectés sur papier et par Internet : 1,40 € pour les bulletins individuels et 1,00 € pour les feuilles de logement, les fiches de logement non enquêté et les dossiers d'adresse collective,
- 25,00 € pour les séances de formation, carnets de tournées, tournées de reconnaissance et 68,00 € de forfait de déplacement.

Un montant de rémunération pour « logement vacant » est rajouté comme suit : 0,95 € en 2021 et 1,00 € en 2022.

III INTERCOMMUNALITE

1°) Par application du Code Général des Impôts (article 1609 nonies C), l'Agglomération Montargoise est dotée d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges relatifs aux compétences transférées. Les représentants de la Commune d'Amilly à cette commission sont désignés comme suit :

- M. BOUQUET Titulaire
- M. ABRAHAM Suppléant

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Par application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing est présenté aux membres du Conseil Municipal pour information.

IV DOMAINE DE LA PAILLETERIE

Le Conseil Municipal approuve le projet de réhabilitation et d'extension des bâtiments du Petit Chesnoy utilisés pour l'accueil de loisirs des vacances scolaires et du mercredi, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 1.675.000 € HT au stade de l'Avant Projet Sommaire (valeur octobre 2020). Des aides financières seront sollicitées auprès de l'Etat, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.
(Adopté à l'Unanimité).

V AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Il est décidé de mettre en vente le terrain communal situé 163 rue Peynault à Amilly, cadastré AB 339 et d'une superficie de 1.155 m², au prix de 80.000 € hors frais de notaire. Les offres d'acquisition devront être déposées en Mairie.
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé de saisir la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour engager la procédure d'appréhension de biens vacants présumés sans maître aux lieux-dits la Prairie d'Yonne et la Quarantaine (15 parcelles de prés ou de peupleraies pour une superficie totale de 18.572 m²). A la fin de cette procédure, les biens considérés sans maître seront soit restitués à l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) soit confiés au Conservatoire des Espaces Naturels pour leur gestion.
(Adopté à l'Unanimité).

3°) Afin de permettre la réalisation d'un trottoir rue de la Cognetterie, est approuvée l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée BB 265 de 11 m². Le montant des frais à la charge de la Ville s'élève à 9.476,10 € HT (reconstruction de la clôture, déplacement de coffrets et frais de géomètre).
(Adopté à l'Unanimité).

4°) Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'extension du périmètre d'épandage des effluents issus des activités de la Société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, pour son établissement situé rue du Maréchal Juin à Amilly, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.
(Adopté à l'Unanimité)

5°) Il est décidé l'adhésion de la Commune d'Amilly à l'association « Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret » et le règlement de la cotisation de 90 € au titre de l'année 2020.
(Adopté à l'Unanimité)

VI EDUCATION

Une subvention communale d'un montant de 840 € est attribuée à l'école de Viroy pour l'organisation, dans 2 classes de CE2, d'activités sur le thème de la littérature sur la période du 05 novembre 2020 au 04 février 2021, avec notamment l'intervention d'un auteur de littérature jeunesse à distance tous les 15 jours
(Adopté à l'Unanimité)

VII CULTURE

1°) Dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2020/2021 – 5^{ème} saison - du Centre d'Art contemporain des Tanneries, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec les différents partenaires et artistes, les contrats de résidence, les conventions de prêts et de dépôts d'œuvres, les contrats avec les intervenants des rencontres publiques et conversations, les conventions de partenariat et tous documents nécessaires à la réalisation de cette programmation artistique et culturelle.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Une convention de partenariat d'éducation artistique et culturelle sera conclue, pour une durée de 3 ans, avec le Lycée en Forêt, pour l'accueil de lycéens sur le site du Centre d'Art contemporain des Tanneries. Par ailleurs, une action spécifique intitulée « Microprojet » sera proposée aux élèves de seconde suivant l'option de découverte des arts plastiques et reposera sur 18 heures d'intervention d'un médiateur plasticien du Centre d'art (le Lycée participera aux frais relatifs à cette action à hauteur de 268,82 €).

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Une nouvelle convention de partenariat éducatif sera conclue avec le Collège Paul Eluard de Châlette-sur-Loing pour l'accueil, sur le site du Centre d'Art contemporain des Tanneries, des jeunes de la classe relais (24 séances de 2 heures d'enseignement artistique sont programmées). Le Collège prendra en charge les frais de rémunération et de fournitures à hauteur de 2.304,32 € pour 24 séances. Cette convention sera valable jusqu'au 06 juillet 2021 et reconductible après évaluation des actions menées.

(Adopté à l'Unanimité)

4°) Le Conseil Municipal approuve les deux projets d'intervention artistique à mener avec l'école élémentaire du Clos Beauvoys et le Collège Denis Poisson de Pithiviers, ainsi qu'avec l'école élémentaire René Alaux de Fontenay-sur-Loing et le Collège Pierre-Auguste Renoir de Ferrières-en-Gâtinais, en partenariat avec le Centre d'art contemporain des Tanneries. Chaque projet représente une quarantaine d'heures d'intervention des artistes concernés : Morgane PORCHERON et Noémie PRIVAT.

Ces projets sont financés conjointement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre – Val de Loire, l'Académie d'Orléans-Tours et les établissements scolaires dans le cadre d'un appel à initiatives (ACTe) pour une mise en œuvre expérimentale ouverte pour l'année scolaire 2020/2021.

(Adopté à l'Unanimité)

VIII SPORTS

Le Conseil Municipal approuve, dans le cadre des contrats d'objectifs 2020 par disciplines sportives, la répartition d'un montant de subvention de 9.850 € entre :

- 16 sections des J3 Sports : 1.300 € aux sections judo et football, 1.000 € à la section athlétisme, 800 € à la section gymnastique, 750 € à la section pétanque, 600 € à la section tir à l'arc, 550 € à la section tennis de table, 500 € au Comité Directeur, 400 € aux sections triathlon et karaté, 300 € aux sections tir et aikido, 150 € aux section tennis et hand-ball, 100 € aux sections basket et randonnée ;
- et 4 associations sportives amilloises : 600 € à Echiquier du Gâtinais, 300 € à Amilly Bowling Club, 150 € à l'AS Collège Robert Schuman et 100 € à Ecurie du Gâtinais.

L'attribution de ces subventions est approuvée comme suit :

pour les J3 Sports : 28 Voix Pour et 5 Non participation au vote (MM. PATRIGEON, VOLTEAU, Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY)

pour les 4 autres associations sportives : 33 Voix Pour

IX RESSOURCES HUMAINES

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié par la création, à compter du 1er décembre 2020, de deux postes d'Agent de Maîtrise à temps complet (Adopté à l'Unanimité)

X COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES D'ETUDES

Décision du 27/08/2020 : Conclusion du marché suivant :

Objet	Titulaire	Rémunération
Etude de faisabilité pour la création d'un nouveau Centre médical à proximité du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise	Société ORATORIO (75012 Paris)	36.200 € HT

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 11/06, 07/07, 28/08, 28/09/2020 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Travaux de restauration de l'église de Saint-Firmin Lot n°09 : Cloche paratonnerre	BODET CAMPANAIRE (49340 Trémentines)	+ 1.487,06	16.359,06

Réaménagement et réfection du parquet scène à l'Espace Jean Vilar	ATELIER BAUDOUIN (45200 Amilly)	+ 3.750,00	67.240,31 et prolongation du délai d'exécution jusqu'au 30/09/2020
--	------------------------------------	------------	---

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant
Travaux d'entretien et de réfection de voirie et réseaux divers	VAUVELLE (45290 Varennes Changy)	Intégration de nouvelles références au bordereau des prix unitaires sans incidence sur le seuil maximum du marché (4.000.000 € HT pour 24 mois reconductible 1 fois)
Travaux de rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot Lot n°03 : Gros-œuvre	REVIL (45700 Pannes)	Mise en œuvre d'une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés professionnelles en réservant 5% du temps total de travail, soit un total de 2.460 heures minimum
Construction d'un accueil périscolaire sur le site du Clos-Vinot Lot n°02 : Gros-œuvre - Terrassement	REVIL (45700 Pannes)	Mise en œuvre d'une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés professionnelles en réservant 5% du temps total de travail, soit un total de 695 heures minimum

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**Décision du 25/09/2020 : Conclusion du marché de fournitures et services suivant :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
Balayage mécanisé des rues de la Commune	SOCOIM SAS VEOLIA (45380 Chaingy)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 100.000 € HT pour une durée initiale de 12 mois reconductible 1 fois pour la même durée et les mêmes seuils

Décisions des 18/06, 30/06, 03/07, 20/07, 20/08, 27/08/2020 : Saison musicale 2020/2021**– Conclusion de contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour des concerts avec les prestataires suivants :**

Prestataire	Date du concert	Lieu	Montant
Ensemble STEFAN TEMMINGH & WIEBKE WEIDANZ (MUNICH – Allemagne) Concert "Royal Music"	27/09/2020	Eglise Saint-Martin	4.000 € net
Ensemble JACQUES MODERNE (37000 TOURS) Concert « Heinrich Schütz : l'Orphée de Dresde »	08/11/2020	Eglise Saint-Martin	5.802,50 € TTC
Ensemble JEAN TUBERY ET LA FENICE (89100 SENS) Concert « Cecilia's feast »	22/11/2020	Eglise Saint-Martin	5.908,00 € TTC
Ensemble CLEMATIS (BRUXELLES) Concert « Un oratorio de Noël baroque allemand »	13/12/2020	Eglise Saint-Martin	12.000 € net

<p>LES IDEES HEUREUSES (75002 PARIS) Ensemble Julien Chauvin, Victor Julien-Laferrière, Justin Taylor Concert « Echappée viennoise »</p>	17/01/2021	Espace Jean Vilar	6.330,00 € TTC
<p>Ensemble SOLLAZZO (BALES - Suisse) Concert « Nuit et Jour »</p>	31/01/2021	Eglise Saint-Martin	7.000,00 € net
<p>LES NEVEUX DE RAMEAU (75020 PARIS) Ensemble Diderot Concert « L'Offrande musicale »</p>	14/02/2021	Eglise Saint-Martin	5.074,55 € TTC
<p>Ensemble LES SURPRISES (33200 BORDEAUX) Concert « Méditations »</p>	28/03/2021	Eglise Saint-Martin	5.147,50 € TTC
<p>Ensemble A NOCTE TEMPORIS (KESSEL-LO – Belgique) Concert « Erbarme Dich »</p>	18/04/2021	Eglise Saint-Martin	4.642,00 € TTC
<p>Ensemble QUATUOR HANSON (63000 CLERMONT-FERRAND) Concert « Mendelssohn, Beethoven »</p>	07/05/2021	Espace Jean Vilar	4.700,00 € net

Décisions des 11/06, 08/07/2020 : Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
<p>Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène</p> <p>Lot n°02 : Produits d'entretien et d'hygiène alimentaire</p>	<p>PLG GRAND OUEST (44860 Pont Saint Martin)</p>	<p>+ 3.000,00</p>	<p>Seuil maximum porté à 13.000 € HT/an</p> <p>et prolongation de la durée de l'accord cadre jusqu'au 23/11/2020</p>
<p>Vérification réglementaire des installations et de tous les matériels soumis à vérification</p>	<p>QUALICONSULT (45650 Saint Jean le Blanc)</p>	<p>Ajout de nouveaux sites : gymnase du Bourg, extension de l'école de Saint-Firmin, extension des services techniques, Moulin Bardin</p> <p>sans incidence sur le seuil maximum du marché (42.500 € HT pour 24 mois)</p>	
<p>Fourniture et livraison de carburants et de fioul domestique pour les membres de la Centrale d'Achats APPROLYS</p> <p>Lot n°01 : Carburants</p> <p>Lot n°03 : Fioul domestique</p>	<p>CALDEO (45808 Saint Jean de Braye)</p> <p>BOLLORE ENERGY (92811 Puteaux)</p>	<p>Avenants aux accords cadre à bons de commande sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution de 3 mois, soit jusqu'au 30/11/2020</p>	

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 07/10/2020 : Construction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire sur le site de l'école du Clos-Vinot – Demande de subvention auprès de la Région au titre du CRST 2020 -2026 (Contrat Régional de Solidarité Territorial Gâtinais Montargois)

Décision du 15/10/2020 : Rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot – Demande de subvention auprès de la Région au titre du plan isolation inscrit dans le CRST 2020 -2026 pour la réalisation des travaux de rénovation thermique

Décision du 09/10/2020 : Travaux de réfection de voirie rue des Pinsons – Demande de subvention auprès du Département au titre de la redevance des mines sur le pétrole (crédits d'Etat 2020)

LOUAGE DE CHOSES

Décision du 06/10/2020 : Locaux situés au 132 rue Albert Frappin – Retrait de la décision municipale du 15/07/2020 relative à la redevance d'occupation de la salle de l'étage (les deux professionnels de santé ayant renoncé à l'occupation de cette salle) et conclusion de l'avenant à la convention correspondant

**Affiché le 09 Novembre 2020
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY